

***Séance extraordinaire du
Conseil scolaire fransaskois***
Le mercredi 1^{er} mars 2017 (11 heures)
Salle de conférence du CÉF
Regina

Procès-verbal

Présences :

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : Christiane Guérette, Région n° 5 de Saskatoon
Vice-Présidence : Martin Prince, Région n° 8 des Battlefords
Joseph Poirier, Région n° 1 de Bellegarde
Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille
Alpha Barry, Région n° 3 de Regina
Gisèle Rivard, Région n° 4 de l'école Providence (à distance, via Adobe Connect)
Denis Marchildon, Région n° 6 de Zenon Park
Geneviève Binette, Région n° 7 de Prince Albert
Anita Francon, Région n° 9 de l'école de St-Isidore

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Ronald Ajavon, Direction générale aux affaires
Bernard Roy, Direction générale à l'éducation
Siriki Diabagaté, Direction des services financiers
Frankie LaClare, Coordonnateur des ressources humaines
Gilbert Hautcoeur, Direction des projets
Claude-Jean Harel, Coordonnateur des communications
Sébastien Fillion, Coordonnateur des TI
Catherine Colombet, Adjointe administrative

I OUVERTURE

1.1 Bienvenue

La présidence souhaite la bienvenue aux personnes présentes, aux membres du CSF, au personnel du CÉF ainsi qu'à la presse. Elle constate le quorum et appelle à l'ordre la séance extraordinaire du mercredi 1^{er} mars 2017 à 11h10.

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} mars 2017

17.033 DENIS MARCHILDON : Que le CSF adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2017 tel que présenté.

Adopté

1.3 Déclaration de conflit d'intérêts

Les conseillères scolaires Geneviève Binette et Gisèle Rivard font part d'un conflit d'intérêts pour le point « 2.1 Société canadienne-française de Prince Albert ».

Aucun autre conflit d'intérêts n'est déclaré.

II Directions du Conseil

2.1 Société canadienne-française de Prince Albert

Les conseillères scolaires Geneviève Binette et Gisèle Rivard quittent la séance à 11h14.

Le directeur général aux affaires, Ronald Ajavon, fait un suivi à ce dossier comme demandé lors de la dernière rencontre régulière du CSF, le 20 janvier 2017. A titre d'information, la lettre envoyée à la Société canadienne-française est communiquée.

Retour des conseillères scolaires Geneviève Binette et Gisèle Rivard à 11h15.

2.2 Demandes de permission d'admission

Présentation par le directeur général à l'éducation, Bernard Roy.

Faisant suite à la demande du CSF lors de sa séance régulière du 20 janvier 2017, M. Roy apporte des compléments d'information sur la famille I 72.

17.034 GENEVIEVE BINETTE : Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de Laval de refuser la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille I 72 à l'école Monseigneur de Laval de Regina.

Adopté

17.035 MARTIN PRINCE : Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de Père Mercure d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille GR 42 à l'école Père Mercure de North Battleford.

Adopté

17.036 MARTIN PRINCE : Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de Père Mercure d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille A 104 à l'école Père Mercure de North Battleford.

Abstention 1

Adopté

2.3 Demande des parents

17.037 CHRISTIANE GUERETTE : Que le CSF se réunisse à huis clos avec les directions générales seulement lors de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2017, pour une durée maximale de trente minutes et ce à partir de 11h28.

Pour 6
Abstentions 2

Contre 1

Adopté

17.038 JOSEPH POIRIER : Que le CSF lève le huis clos de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2017 à 12h11.

Adopté

Pause dîner à 12h11 et reprise à 12h45.

Le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) est la seule commission scolaire de langue française en Saskatchewan qui dessert l'ensemble du territoire de la province. Le CÉF résulte de la fusion de huit conseils scolaires indépendants.

La spécificité du CÉF, contrairement aux conseils scolaires de la majorité, réside dans sa mission, son mandat qui visent à :

- offrir une éducation de qualité en français (langue première dans un contexte minoritaire) ;
- valoriser et transmettre la langue et la culture ;
- former des citoyens accomplis en vue de soutenir la vitalité et la pérennité de la communauté fransaskoise dans un principe de collaboration intersectorielle afin d'assurer un bassin potentiel de candidats pour la relève ;

Le caractère unique du CÉF, communément appelé le triple mandat, trouve sa légitimité en vertu des obligations constitutionnelles conférées par l'article 23 de la charte canadienne des droits et libertés.

Par l'entremise de la Loi de 1995 sur l'éducation, le Ministère de l'éducation de la Saskatchewan, a délégué au Conseil scolaire fransaskois (CSF) le pouvoir et l'autorité de gérer le CÉF. De plus, la Charte canadienne des droits et libertés, adoptée en 1982, accorde aux francophones vivant en milieu minoritaire le droit de gérer leur propre système scolaire. Ainsi, le CSF, dûment élu, assume la responsabilité d'offrir aux élèves du CÉF, des programmes éducationnels qui visent à atteindre son mandat (scolaire, culturel et communautaire). Fort de ceci, le CSF est un représentant du Ministère de l'Éducation du gouvernement de la Saskatchewan en matière d'éducation des ayants droit. Ce rôle de fiduciaire ne le soustrait pas au respect des obligations constitutionnelles des détenteurs du droit à l'éducation (parents ayants-droits).

Victime de son unicité et ce depuis son jeune âge, notre école peine à se doter d'un financement adéquat et d'infrastructures qui reconnaissent et/ou prévoient sa croissance. Malgré les efforts soutenus à se doter d'un financement adéquat et face à l'absence d'un engagement ferme de la part du gouvernement de la Saskatchewan, le CSF se voit toujours d'être dans une perspective de gestion axée sur le court terme.

1. Entendu que nous faisons face à des inconnus :

- a. Décision finale sur l'enveloppe budgétaire du CÉF ;
- b. Décision finale sur nos tentatives courantes de négociation pour une formule de financement adéquate ;
- c. Décision finale sur le rapport Perrins et ses potentiels ramifications ;
- d. Les recours judiciaires en suspens dont un est relatif au sous-financement (2011) ;

2. Entendu que nous avons fait notre part de coupures à hauteur de presque \$10M en 3 ans, nous avons absorbé un manque à gagner de \$1,2M (budget 2016-17) et un autre de \$1.6M (toits rouges, Collège Mathieu) :

b. En nous dotant d'une nouvelle vision qui vise à remédier aux impacts des coupures ;

c. En entrant en négociation et en acceptant des manques à gagner sur plusieurs dossiers en vue de stimuler un environnement de collaboration ;

3. Entendu que les élus sont à risque en mettant en jeu la vitalité du système éducatif fransaskois avec toute forme de coupures qui pourrait créer un tort irréparable ;

Le conseiller scolaire Alpha Barry propose les deux résolutions suivantes :

17.039 ALPHA BARRY :

- Fort de ce qui suit, que le CSF n'acquiesce pas aux coupures potentielles et accompagne le CPIP à aller revendiquer leur droit.
- Que le CSF mandate son comité de Gouvernance et de Politiques à élaborer un énoncé de principes par rapport aux coupures potentielles et définisse les positions stratégiques du CÉF et ce conformément au plan stratégique 2021.

A la demande du conseiller scolaire Alpha Barry, acceptée à l'unanimité, les noms des conseillers seront apposés lors des votes.

Pour 3

(Maria Lepage, Joseph Poirier et Alpha Barry).

Abstention 1

(Geneviève Binette)

Contre 5

(Denis Marchildon, Martin Prince, Anita Francon,
Gisèle Rivard et Christiane Guérette)

Rejeté

17.040 DENIS MARCHILDON : Que le CSF demande une mise à jour par écrit à la compagnie Raymond Chabot ainsi qu'un rapport complet des stratégies de négociation avec le gouvernement de Saskatchewan et les échéanciers.

Pour 8

(Maria Lepage, Alpha Barry, Geneviève Binette,
Denis Marchildon, Martin Prince, Anita Francon,
Gisèle Rivard et Christiane Guérette)

Abstention 1

(Joseph Poirier)

Adopté

17.041 CHRISTIANE GUERETTE : Que le CSF mandate l'administration de mettre en place une journée d'orientation pour finir la deuxième phase d'orientation et permettre au CSF de discuter de certains dossiers et enjeux avec plus de détails.

Adopté

17.042 DENIS MARCHILDON : Que le CSF communique avec le CIPP et avance un appui et une intention de collaboration à long terme avec ce groupe. Que le CSF leur rappelle que l'on travaille intensivement pour répondre à leurs besoins et ceux de la province. Que le CSF appuie les parents et leur indique qu'il est en train de repasser toute l'information reçue pour pouvoir leur répondre et s'assurer de bien représenter les besoins reliés aux droits de la Charte.

Pour 7
(Maria Lepage, Geneviève Binette,
Denis Marchildon, Martin Prince, Anita Francon,
Gisèle Rivard et Christiane Guérette)

Contre 2
(Joseph Poirier et Alpha Barry)

Adopté

Pause à 13h55 et reprise à 15h10.

2.4 Budget 2017-2018

17.043 MARTIN PRINCE : Que le CSF se réunisse à huis clos lors de sa séance extraordinaire du 1^{er} mars 2017, en présence des directions générales seulement, pour une durée indéterminée et ce, à partir de 14h12. **Adopté**

17.044 MARIA LEPAGE : Que le CSF lève le huis clos de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2017 à 15h43. **Adopté**

Le conseiller scolaire Joseph Poirier a quitté la séance extraordinaire à 15h45.

Reprise de la séance à 15h52.

En liaison avec ce qu'il a précédemment énoncé (au point 2.3), le conseiller scolaire Alpha Barry réitère les propos tenus et émet le souhait de renouveler sa proposition avec modification.

17.045 ALPHA BARRY : Que le CSF n'acquiesce pas les coupures potentielles telles que demandées et s'engage à poursuivre les initiatives de son plan stratégique 2021. **Adopté**

2.5 Élections partielles

Information de M. Ronald Ajavon, Directeur général aux affaires.

Des élections partielles vont avoir lieu dans les écoles suivantes :

- L'école Notre-Dame-des-Vertus de Zenon Park : 1 poste de conseiller d'école (1 an)
- L'école Père Mercure de North Battleford : 1 poste de conseiller d'école (1 an)
- L'École Mathieu de Gravelbourg : 2 postes de conseillers d'école (1 de un an et 1 de deux ans)

- L'école Providence de Vonda : 1 poste de représentant communautaire (1 an)

Dates à retenir :

- Du 27 février au 14 mars 2017 : Période des mises en candidature,
- Du 16 au 22 mars 2017 : 1^{ère} période suppl. des mises en candidature,
- Du 24 au 29 mars 2017 : 2^{nde} période suppl. des mises en candidature.
- Le vendredi 31 mars 2017 : Scrutin par anticipation,
- Le mercredi 5 avril 2017 : Scrutin.

III Correspondance et points d'information

Sans objet.

IV DÉLÉGATION ET PRÉSENTATION SPÉCIALES

Sans objet.

V IDENTIFICATION DES POINTS EN DÉVELOPPEMENT POUR LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

Demande d'un support d'information sur ce qui peut être partagé.

Mise à jour des politiques sur le transport.

Faire un suivi sur la présentation des résultats de la tournée « Mon enfant, mon engagement qui devait avoir lieu le 20 janvier 2017.

VI TOUR DE TABLE ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

6.1 Durée de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2017

17.046 DENIS MARCHILDON : Que le CSF accorde un remboursement d'honoraires de plus de 4 heures aux membres présents à la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2017.

Adopté

6.2 Prochaine séance : 28 avril 2017 à 9 heures à Regina

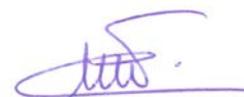
6.3 Levée de la séance du 1^{er} mars 2017

17.047 ALPHA BARRY : Que le CSF lève la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2017 à 16h07

Adopté



Présidence



Secrétaire